

Décision 16-DCC-32 du 29 février 2016

relative à la prise de contrôle conjoint d'un actif immobilier à usage commercial situé à Villebon-sur-Yvette (91) par le Groupe Crédit Agricole et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Posted on: 31 mars 2016 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Assurances Crédit Mutuel Vie
et Crédit Agricole Assurances

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou
organisme(s) concerné(s)**

Actif immobilier situé à Villebon-
sur-Yvette

Lire

le texte intégral de la décision

226.27 Ko